

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 16 février 2021**

CP2021\_02\_2  
id. 5566

*Le 16 février 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Sont absents :*

*M. ALBUGUES*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

### **ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT RESAH**

---

Dans le cadre de la politique de rationalisation des achats, le Département pourrait adhérer à la centrale d'achat du Resah (réseau des acheteurs hospitaliers).

Le Resah est un groupement d'intérêt public (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif ; l'adhésion au Resah est ouverte aux collectivités territoriales.

Le catalogue de la centrale d'achat du Resah comprend une offre très large en matière d'informatique et télécommunication, en particulier pour la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et service connexes.

Cette adhésion permet de bénéficier des prestataires retenus par la centrale d'achat, tout en exonérant le Département de procéder à leur mise en concurrence et d'accélérer ainsi le processus de commande des prestations.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'adhésion du Département à la centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) pour un montant de 300 € annuel ;
- Précise que cette adhésion à cette centrale d'achat permettra de bénéficier dans le cadre de l'accord-cadre n° 2017-015-001 « fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes » de marchés subséquents, pour un montant de 1 500 € et le cas échéant d'autres marchés ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les documents tels qu'annexés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC